

Avis de décès (à remplir par l'employeur)

Veuillez marquer d'un X ce qui convient.

Contrat _____ Nom de l'employeur _____

■ 1. Personne assurée

No de prévoyance _____

Nom _____ Prénom _____

Rue/no _____ NPA/lieu _____

Date de naissance _____ No AVS _____

Sexe masculin féminin Langue allemand français italien

État civil célibataire marié/e divorcé/e partenaire enregistré veuf/veuve

■ 2. Décès

Date du décès _____ (Merci de joindre une copie de l'acte de décès)

Cause du décès maladie accident ou maladie professionnelle

S'il s'agit d'un accident ou d'une maladie professionnelle: nom et adresse de l'assureur accidents:

La personne décédée jouissait-elle de sa pleine capacité de travail ou de gain avant son décès? oui non

Si non, depuis quand? _____

Le décès a-t-il été signalé à une autre société d'assurance suisse ou étrangère? oui non

AVS/AI Assureur accidents (AA) Assurance militaire (AM) Prévoyance professionnelle (PP) Autres

Si oui, nom et adresse : _____

Salaire annuel de la personne décédée au moment du décès CHF _____

Date de la fin de votre obligation de verser le salaire _____

■ 3. Personne à contacter

veuf/veuve partenaire (h/f) conjoint divorcé partenaire enregistré/e

enfants frères et sœurs parents

Nom _____ Prénom _____

Rue/no _____ NPA/lieu _____

Sexe masculin féminin Langue allemand français italien

Nom _____ Prénom _____

Rue/no _____ NPA/lieu _____

Sexe masculin féminin Langue allemand français italien

■ 4. Divers

Savez-vous quelle administration cantonale est compétente pour régler les formalités administratives liées à ce cas de décès (office de succession, commune, etc.)? oui non

Si oui, merci d'indiquer le nom et l'adresse de l'administration:

■ 5. Remarques

Lieu/date

Timbre et signature de l'employeur

La PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA est chargée par la PAX, Fondation collective LPP et la PAX, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel de la gestion des affaires et autorisée à entreprendre toutes les actions en leur nom et pour leur compte.